

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 13 décembre 2024

Date de convocation : le 02/12/2024

Date d'affichage : 13/12/2024

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de décembre, à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni au siège du SIEDA, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Étaient présents : Monique ALIES – Christophe BERNIE – Magali BESSAOU – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS – Sébastien DAVID – Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean-Luc FARJOU – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL – Christophe LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Alain MARTY – Pierre MASBOU – Brigitte MAZARS – René MOUYSET – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Anne Claire SOLIER – Bernard VERDIE – Claude VEYRE – Christophe DELMAS

Étaient absents ou excusés : 24 Dont 0 ont donné procuration

Votes Pour : 26
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2024/12/04

Présentation et vote du budget primitif annexe Très Haut Débit 2025

DELIBERATION N° 2024/12/04

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20241213-DELIB20241204-DE
Reçu le 18/12/2024

Présentation et vote du budget primitif annexe Très Haut Débit 2025

Monsieur le Président présente le budget primitif annexe très haut débit 2025. Ce budget s'inscrit dans la continuité des budgets précédents

Il s'équilibre en recette et en dépense

De fonctionnement à 15 913 945.00 €
D'investissement à 7 636 441.00 €

Budget annexe THD 2025

	PRIMITIF 2025
FONCTIONNEMENT DEPENSES	15 913 945,00 €
011 - Charges à caractère général (Exploit Radio, publication etc..)	20 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections(Amort subv versée à Alliance)	1 850 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante (Contrôle concession)	30 000,00 €
67-Les charges exceptionnelles (pénalités)	14 013 945,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES	15 913 945,00 €
002- Excédent de Fonct Reporté	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amort subvention reçue)	1 800 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses (Redevance contrôle)	100 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations (EPCI)	0,00 €
78-Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (reprise pénalités)	14 013 945,00 €
INVESTISSEMENT DEPENSES	7 636 441,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amort subvention reçue)	1 800 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles (contrôle travaux)	285 024,64 €
204 - Subventions d'équipement versées (à Alliance) et subv satellite	5 551 416,36 €
INVESTISSEMENT RECETTES	7 636 441,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amort)	1 850 000,00 €
13 - Subventions d'investissement (Région, Etat, Part Lot Lozère..)	5 786 441,00 €
BALANCE	
DEPENSES	23 550 386,00 €
RECETTES	23 550 386,00 €

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote le budget primitif annexe THD 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du 18 décembre 2024



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois suivant son entrée en vigueur. Ce recours devra être enregistré sur l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr